



# APPEL A PROJETS CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

## PROGRAMMATION 2010

### IMPORTANT

Les dossiers de demande de subvention devront obligatoirement être transmis simultanément :

- 4 exemplaires à la CAPE (à l'attention de Monsieur le Président)
- 1 exemplaire à la Ville de Vernon (à l'attention de Monsieur le Maire)

[voir page 9 : rubrique retour des dossiers](#)

La date limite de dépôt de dossier est fixée au : **mardi 19 janvier**  
**2010**

## Préambule

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a fait l'objet d'une convention cadre signée entre l'Etat, la CAPE, la CAF, la Ville de Vernon et Eure Habitat le 21 février 2007 pour une période de 3 ans renouvelable une fois. Toutefois, l'Etat a souhaité reconduire les CUCS 2007-2009 d'une année pour finaliser l'évaluation du CUCS 2007-2009 et préparer les futurs contrats.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, élaboré par les partenaires locaux, définit un projet urbain et social visant l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

La caractéristique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est d'être pluridimensionnel.

Regroupant des actions destinées à traiter les effets, mais aussi les causes de la crise des zones urbaines défavorisées, le CUCS recouvre une grande diversité d'interventions relevant des cinq champs suivants :

- amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- emploi et développement économique,
- action éducative, réussite scolaire, sport et culture,
- citoyenneté et prévention de la délinquance,
- amélioration de la prévention et de l'accès à la santé.

La convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale prévoit le lancement d'un appel à projets pour l'engagement des programmations annuelles.

### **La mise en œuvre du CUCS se traduit par :**

- **une priorité à l'engagement des crédits de droit commun**, selon les domaines de compétences et d'intervention des différentes institutions/administrations/collectivités,
- un meilleur ciblage des crédits spécifiques : **la mobilisation du droit commun doit constituer le socle des engagements** des partenaires et doit permettre **de mieux cibler les crédits spécifiques sur des actions prolongeant ou renforçant les politiques de droit commun** vers les quartiers faisant partie de la cartographie prioritaire du CUCS.

### **La cartographie prioritaire du CUCS**

Sur la base du travail conduit par la DIV et l'INSEE, la cartographie prioritaire retenue par le préfet de région est la suivante :

- les Boutardes, les Valmeux et les Blanchères situés en cercle 1 (intervention massive devant mobiliser l'essentiel des crédits spécifiques)
- Vernonnet et la commune de Saint-Marcel situés en cercle 3 (intervention relevant davantage de la prévention ou de la coordination de moyens de droit commun).

**Ainsi, toute action sera éligible au titre du CUCS sur la base des quartiers et publics prioritaires.**

## Cadrage

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projets, les porteurs de projets devront veiller à ce que les actions proposées répondent aux critères suivants :

- fournir une description détaillée et argumentée du projet ou action pour en permettre la meilleure compréhension et la meilleure lecture (**respecter le guide projet**).
- Etablir les éléments du diagnostic préalable légitimant la mise en œuvre de l'action et préciser la méthodologie d'évaluation prévue afin de mesurer les résultats en termes quantitatif, qualitatif et d'impacts (**définir et mentionner les indicateurs** qui permettront de mesurer et d'évaluer l'action).
- Apporter une réelle plus-value par rapport aux activités habituelles conduites et par rapport au travail déjà réalisé dans le même champ par d'autres partenaires.  
A ce titre, il sera nécessaire que soient clairement identifiés dans la rédaction du projet le réseau d'acteurs ad hoc, la nature des articulations et la contribution des acteurs du réseau.
- Préciser la motivation à recourir aux crédits « politique de la ville » plutôt qu'aux crédits de droit commun en référence à la plus-value apportée par le projet.
- Afin de s'assurer au mieux de l'opportunité et d'éligibilité des projets, privilégier un travail de réflexion et d'élaboration avec la MOUS.
- **Transversalité** : pour chaque thématique les actions devront :
  - veiller à la prise en compte d'objectifs en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité des chances,
  - favoriser le partenariat dans un souci de complémentarité et de synergie,
  - devront veiller à prendre en compte l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous vous rappelons que les actions éligibles au Contrat Urbain de Cohésion Sociale doivent **prioritairement solliciter le droit commun**. En effet, les crédits CUCS se concentrent uniquement sur la plus-value apportée par les actions. De plus, ces crédits sont censés financer des actions (actions nouvelles prioritairement) et non des structures.

Les projets seront instruits selon les différentes instances du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

- [le Comité Technique](#) qui s'assure de l'éligibilité des dossiers au regard des orientations du CUCS tout en envisageant la possibilité de mobiliser prioritairement des crédits de droit commun. Il prépare le travail d'évaluation et de cadrage à destination du Comité de Pilotage.
- [le Comité de Pilotage](#) qui valide les programmes d'actions, les propositions de financement et au besoin, arbitre entre des propositions différentes. Il assure également la mise en place, le suivi et l'évaluation du CUCS.

**Important** : cela ne confère pas aux projets présentés une admissibilité de principe et ne vaut pas accord a priori sur les financements sollicités.  
En effet, l'engagement des cosignataires du CUCS est la traduction d'une mobilisation de crédits contractualisés spécifiques et déterminés.

## Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

---

### Objectifs

- Favoriser l'accès au logement et le parcours résidentiel des publics vulnérables :
  - favoriser le logement des jeunes,
  - favoriser la décohabitation des familles polygames.
  
- Développer des actions visant à améliorer l'image des quartiers prioritaires.
  
- Mettre en place des animations autour de la rénovation du quartier des Boutardes.
  
- Constituer des réseaux de solidarité entre les personnes âgées et les enfants/jeunes des quartiers ZUS.
  
- Prendre en compte les problématiques des résidents des foyers ADOMA.
  
- Développer l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion.
  
- Mettre en place une charte de Gestion Urbaine de Proximité.

## Accès à l'emploi

---

### Objectifs

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en grandes difficultés.
- Impulser des actions innovantes pour l'insertion sociale et professionnelle des publics prioritaires.
- Etendre et renforcer les actions de parrainage :
  - des jeunes,
  - des jeunes sous main de justice,
  - des adultes, et notamment des femmes.
- Favoriser les actions visant à lever des freins à l'embauche en développant la mobilité sur la ZUS.
- Développer et renforcer les activités liées à l'emploi du dispositif Point Services Publics.
- Développer, par des actions d'information et d'accompagnement, les initiatives économiques et associatives des habitants.
- Développer les initiatives visant le développement des relations avec les entreprises sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en vue de l'insertion des publics en difficulté.
- Favoriser la mise en place de « chantiers d'insertion».
- Favoriser les actions visant à lever des freins à l'emploi en :
  - développant les actions de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme,
  - développant le savoir-être adapté au monde économique,
  - luttant contre toutes les formes de discriminations, notamment le handicap,
  - élevant le niveau de qualification et de formation des publics en difficulté,
  - développant des projets innovants dans le domaine de la garde des jeunes enfants.
- Favoriser la mise en place de la charte d'insertion dans le cadre de la rénovation des Boutardes.
- Développer le partenariat avec l'EPIDE situé à Val-de-Reuil.

## Action éducative, réussite scolaire, sport, culture

---

### Action éducative

- Favoriser le développement global de l'enfant.
- Favoriser l'implication des parents dans les activités scolaires, de loisirs et culturelles de leurs enfants.
- Responsabiliser les parents dans leur rôle.
- Favoriser :
  - l'autonomie des enfants et des parents,
  - la solidarité entre parents,
  - la réciprocité entre parents et professionnels.
- Favoriser la connaissance des dispositifs et des acteurs dans le champ éducatif en direction des parents.
- Développer la formation des professionnels et des acteurs dans le champ éducatif.
- Favoriser les actions d'accompagnement des enfants et adolescents présentant des signes de fragilité ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite (PRE).

### Réussite scolaire

**IMPORTANT:** les projets relevant de la réussite éducative et scolaire doivent être présentés au titre du **Programme de Réussite Educative** dont l'objectif est de donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il vise à accompagner dès la petite enfance des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement tant familial que social.

Le PRE est le volet éducatif du CUCS, de fait il se conforme et s'articule avec la politique de la ville. Toutefois, le PRE est un dispositif qui possède son propre appel à projets et ses propres instances décisionnelles.

### Culture

- Favoriser l'accès à la culture des habitants de la ZUS.
- Favoriser hors temps scolaire les projets permettant l'accès à la culture en privilégiant la mixité et l'implication parentale.
- Soutenir et développer le rapprochement des structures culturelles Ville et CAPE avec les quartiers prioritaires.

### Sport

- Soutenir les actions visant à structurer/éduquer les jeunes par le sport en favorisant la mixité et en impliquant les familles en tant que de besoin.

- Favoriser l'accès des jeunes de la ZUS aux sports qu'ils ne pratiquent pas habituellement.

## Citoyenneté et prévention de la délinquance

---

### Objectifs

- Renforcer les lieux d'écoute, d'accès aux droits, d'aide aux victimes, de médiation, de médiation sociale, de médiation interculturelle et de médiation familiale, avec ciblage des publics prioritaires concernés par la cartographie du CUCS.
- Développer les actions d'apprentissage de la langue et des codes sociaux pour les immigrés et les personnes issues de l'immigration.
- Soutenir les actions périscolaires et extra-scolaires visant à prévenir l'oisiveté, le désœuvrement et l'errance. Ces actions doivent être structurantes, éducatives et pédagogiques.
- Favoriser le départ en vacances des jeunes en difficultés sociales et/ou familiales.
- Développer/renforcer les actions à destination des jeunes qui visent :
  - à prévenir la marginalisation,
  - à faciliter le dialogue et l'échange,
  - à restaurer le lien social.
- Favoriser la connaissance des différents dispositifs du service civil volontaire (plan défense deuxième chance, les cadets de la République...).
- Développer des animations sportives de proximité sur des besoins atypiques.
- Développer et renforcer les actions de parrainage pour les jeunes sous main de justice et les sortants de prison en lien avec les familles.
- Favoriser les actions en faveur de la citoyenneté.
- Renforcer le Contrat Local de Sécurité :
  - permettre une visibilité pour tous en développant le partenariat avec les acteurs de terrain,
  - favoriser la structuration d'actions ciblées.
- Proposer des activités structurantes, éducatives et pédagogiques durant l'été\* pour l'ensemble des habitants.

## \* Précisions sur les opérations d'Eté

La période des vacances scolaires, singulièrement l'été, est souvent marquée par l'inoccupation des jeunes. Outre qu'elle révèle une inégalité d'accès aux vacances, aux loisirs, cette situation conforte l'enfermement de ces jeunes dans leur quartier. Cette inaction pouvant les exposer à des actes de petite délinquance.

Les opérations d'été à conduire s'appuient sur le dispositif Ville-Vie-Vacances, intègrent et respectent les éléments qui fondent ce programme. Elles s'inscrivent dans le cadre des objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en matière d'éducation, d'intégration et de prévention de la délinquance.

### Caractéristiques auxquelles les actions devront répondre

#### Principe

L'opération « Vernon Eté » est une action spécifique à but éducatif et de prévention de la délinquance qui ne doit pas entrer en concurrence **ni se substituer à des actions d'animation sociale habituelle et traditionnelle.**

Le programme s'adresse aux jeunes des quartiers prioritaires et en particulier aux jeunes les plus en difficultés en lien avec les parents.

Les actions doivent se dérouler de **début Juillet à fin Août.**

Ce dispositif vise à prévenir la délinquance, le désœuvrement, l'oisiveté, la marginalité et les comportements déviants, tout en favorisant l'intégration et l'insertion des publics.

Il doit accorder la priorité **aux filles et garçons âgés de 10 à 25 ans** (excepté pour les journées familiales) selon les besoins repérés et la pertinence des actions qui en découlent.

Concernant les actions de type sorties familiales (sans critères d'âge), si celles-ci peuvent être considérées comme des éléments de réponses possibles, **elles devront émerger de façon prépondérante sur des dispositifs de droit commun ou institutionnels.**

**Afin que ce programme bénéficie au plus grand nombre, chaque action présentée devra avoir le souci de faire participer des jeunes différents et familles différentes.**

Enfin, **les actions s'inscrivant dans ce programme ne sauraient se réduire à une simple juxtaposition et consommation d'animations ou d'activités**, mais doivent découler d'une véritable démarche de projet, d'une dynamique adaptée et spécifique pour la structure.

Ces actions doivent conforter le lien social dans une logique éducative et pédagogique en impliquant au mieux les publics concernés.

#### Objectifs

- Privilégier des réponses de prévention localisée intégrant les jeunes n'utilisant pas spontanément les activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs.
- Associer au montage, à la réalisation et au suivi de ces actions les adultes et les familles dans un souci de restauration des liens intergénérationnels et afin de responsabiliser les parents sur leur rôle éducatif.
- Assurer une participation des jeunes dans un objectif de développement de la citoyenneté ainsi que leur entourage/famille.
- Encourager la synergie des compétences et des moyens pour la mise en œuvre des actions.
- Encourager les liens entre les quartiers et les structures institutionnelles en centre ville.
- Développer le partenariat avec les travailleurs sociaux, les services de médiation..., en s'appuyant sur les dispositifs existants (CLS, CEL...).
- Développer des activités fondées sur une exigence éducative afin de favoriser l'esprit citoyen, l'épanouissement de la personnalité, l'intégration à la vie de la cité, la confiance en soi.

## Amélioration de la prévention et de l'accès à la santé

---

### Objectifs

- Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des populations les plus fragilisées via le Réseau Local de Promotion de la Santé Publique (RLPSP) et les Ateliers Santé Ville (ASV) qui en découleront.
- Développer les actions de prévention et de lutte contre les conduites addictives en lien avec le réseau local de santé publique.
- Favoriser l'accompagnement des jeunes présentant des troubles du comportement.
- Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique en lien avec le réseau local de santé publique.
- Soutenir les actions contre les violences faites aux femmes.
- Soutenir les actions contre les violences conjugales et familiales.

## MODALITES DE REPONSE

---

### 1- Documents à remplir







⇒ **1 dossier de demande de subvention COSA**

+

⇒ **1 fiche action intégrée en fin de dossier**

+

⇒ **Bilan (s) année 2009 pour les structures ayant présenté un (des) dossier(s) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009**

-  Les projets doivent être présentés sur le dossier de demande de subvention COSA dont un modèle vous parviendra parallèlement par mail.  
**Toutes les rubriques doivent être renseignées.** Ils peuvent être complétés en annexe par tout document que vous souhaitez adjoindre à l'appui de votre demande (rapports, notes d'opportunité...).
-  **Les budgets ne doivent pas comporter de décimales.**
-  Les actions en reconduction devront être accompagnées du dossier bilan dûment complété en apportant **une attention particulière tant à l'aspect qualitatif que quantitatif.**
-  Ne pas oublier de joindre les statuts de l'organisme et la liste des responsables (membres du conseil d'administration et du bureau).
-  Les budgets prévisionnels 2009 doivent identifier précisément les partenaires financeurs que vous sollicitez.
-  Tout dossier présenté au titre du CUCS 20010 devra faire également l'objet de démarches de votre part auprès de tous les financeurs sollicités (autres que l'Etat et ses services déconcentrés).

## 2- Retour des dossiers

<b>Pour la CAPE</b>	<b>Pour la Ville de Vernon</b>
<p><b><u>Dossiers papiers :</u></b></p> <p>Chaque <i>dossier de demande de subvention</i> et <i>bilan de l'action N-1</i> en cas de reconduction sont à remettre en :</p> <p><b><u>4 exemplaires originaux signés</u></b> <b>Ne pas oublier</b> de joindre à l'envoi un <b>R.I.B ou R.I.P (original)</b>.</p>	<p><b><u>Dossiers papiers :</u></b></p> <p>Chaque <i>dossier de demande de subvention</i> et <i>bilan de l'action N-1</i> en cas de reconduction sont à remettre en :</p> <p><b><u>1 exemplaire original signé</u></b></p>
<p><b>En complément aux dossiers papiers, le retour des dossiers (et bilans 2009) doit se faire impérativement par e-mail.</b></p>	
<p>Adresse mail <a href="mailto:jean.pennisi@cape27.fr">jean.pennisi@cape27.fr</a></p>	<p>Adresse mail <a href="mailto:dgs@vernon27.fr">dgs@vernon27.fr</a></p>
<p><b>Le dossier est à adresser</b></p> <p>Monsieur le Président de la C.A.P.E A l'attention de Monsieur Jean PENNISI Chef de Projet Service Politique de la Ville La Mare à Jouy 27120 DOUAINS</p> <p>Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Monsieur Jean PENNISI Mademoiselle Nadège REGNAULT Madame Brigitte LE CORNU</p> <p>Service Politique de la Ville Tel : 02 32 21 82 82</p>	<p><b>Le dossier est à adresser</b></p> <p>À Monsieur le Maire de Vernon Hôtel de Ville Place Barette 27200 VERNON</p>

La date limite de dépôt de dossier est fixée au : **mardi 19 janvier 2010.**

**IMPORTANT**  
**Aucun dossier ne sera pris en compte après**  
**cette date.**